

Nos morts

Autor(en): **H.B.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **80 (1929)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

partie inférieure du Traversin pour expliquer son rachat en 1849, fait attesté par le cadastre. La forme actuelle de cette forêt provient de l'achat de la montagne de Folliaux en 1852, du Petit Ayerne en 1858, repris à l'Hospice cantonal, d'un nouvel achat en Folliaux en 1862, et du Grand Ayerne en 1866.

Une autre forêt acquise, non comprise dans celles des salines, et qui fournit matière à recherches, est celle de Plantour, sur le mamelon qui domine le château d'Aigle. Divers documents nous font savoir qu'à l'emplacement actuel du bois de l'Etat, soit le replat du sommet, était un bois à la bourgeoisie d'Aigle. C'était probablement le bois acheté par l'Eglise d'Aigle en 1505. En 1690, les limites de ce bois nous donnent d'un côté « la possession de Chillon... », à vent : « les afforêts de Noches et Verchiez », à bise : toutes les possessions du prioré dans les limites desquelles est comprise *Plantou* du château à LL. EE. Il y avait anciennement un prieuré rural à Plantour, qui donne encore son nom à des vignes en dessous; il est assez possible que Berne ait hérité d'une partie de ces biens, ceux-là même qu'on vient de citer, mais les croquis manuscrits et autres descriptions de ces terres ne font mention d'aucun bois, et s'arrêtent au contraire à sa limite. Il y a là encore un point obscur pour notre histoire.

Nous ne dirons rien des achats multiples opérés au XX^e siècle, si ce n'est leur grande fréquence. Le plus important en superficie est celui des « Luex de Corbeyrier » en 1912, contenant 136 ha, mais seulement 30 de reboisés, le reste encore en pâturage.

S'il y a encore quelques points en suspens, comme nous venons de le voir, l'origine des forêts cantonales du Grand District n'en est pas moins une des mieux établies dans l'état actuel de nos connaissances.

Lausanne, octobre 1928.

S. Combe.

NOS MORTS.

Henri Dubuis, anc. insp. forest. d'arrondissement, à Prangins.

M. *Henri Dubuis*, ancien inspecteur forestier de l'arrondissement de Nyon, est décédé à Prangins, à la fin de février, après une longue maladie qui l'avait contraint, il y a deux ans, à prendre une retraite prématurée.

Le défunt est né le 11 juin 1868, à Aigle, où son père occupait les fonctions de receveur de l'Etat. Ayant fait ses classes dans sa ville natale et les ayant achevées à Lausanne, à l'Ecole industrielle, un penchant très vif pour les choses de la nature le poussa vers la carrière de forestier.

Il étudie à l'Ecole forestière de Zurich, voyage pour compléter sa formation professionnelle qu'il achève par un stage au Département de l'Agriculture du canton de Vaud. Nommé peu après inspecteur forestier du district de Cossonay, il y reste de 1892 à 1898. A cette date, lors d'une importante réorganisation forestière à la suite de laquelle le nombre des arrondissements forestiers vaudois fut porté de 6 à 11, M. H. Dubuis est mis à la tête d'un de ceux-ci, soit celui de Nyon. Il occupa ce poste jusqu'en 1925, sans interruption.

L'arrondissement de Nyon compte de nombreuses et importantes forêts communales. Or, les relations du représentant de l'Etat avec les communes ne sont pas toujours faciles; l'application des lois et règlements forestiers se heurte parfois à des traditions séculaires. Henri Dubuis a su exercer avec tact le poste qui lui avait été confié. Il comprenait bien la mentalité des populations avec lesquelles il était en contact journalier et sut s'en faire apprécier.

Le défunt n'a pas beaucoup publié dans nos journaux professionnels. Par contre, les lecteurs de la « Revue » purent apprécier sa prose intéressante et savoureuse. Il sut présenter au grand public, de façon accessible, quelques-unes des questions qui intéressent les amateurs de choses de la forêt. C'était un amant passionné de la haute montagne qu'il connaissait fort bien. Il a publié le récit très vivant de quelques-unes de ses plus belles ascensions.

M. Dubuis, qui était le frère de M. le conseiller d'Etat A. Dubuis, laisse une veuve et deux enfants. Nous présentons à sa famille affligée toutes nos condoléances et l'expression de notre profonde sympathie.



† H. Dubuis
1868—1929